

Demande de permis unique pour l'extension de l'entreprise Tensachem à SERAING (Ougrée)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Extension de la capacité de production de tensioactifs et de produits dérivés et de la capacité de stockage et renouvellement du permis d'environnement de tout le site
<u>Localisation</u> :	rue de Renory, 28
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle, zone d'habitat et zone d'espaces verts
<u>Demandeur</u> :	KLK Tensachem
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	SGS Belgium

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	29 mars 2016
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet, localisé au sein d'une zone d'activité économique industrielle, permet la poursuite de l'activité de l'entreprise par l'extension de la capacité de production et de stockage au sein même du site. Ce regroupement des installations permettra notamment de ne pas accentuer l'impact de l'entreprise sur le paysage.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président